

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Octobre 2009

Sommaire

- 1 Le mot du président
- 2 Projet de circulaire sur l'investigation
- 2 Publications Fn3S
- 3 Suppression du Défenseur des Enfants
- 3 Enquêtes JAF
- 4 Administrateurs de la FN3S
- 4 Journées d'Etudes Nationales, Montpellier 2010

Le mot du président

En juin dernier lors de nos journées d'études à Nantes, le sous-directeur de la P.J.J. annonçait aux participants son intention de transformer les mesures d'investigation, envisageant notamment la mise en place d'une mesure modulable.

Depuis lors, la P.J.J. a fait parvenir un projet de circulaire à la FN3S, circulaire pour laquelle nous avons fait part de nos remarques et suggéré quelques modifications ou demandé des explications.

Actuellement nous sommes associés à un travail d'audition de personnes « es-qualité » qui dans ce cadre apportent leur regard spécifique sur la notion d'investigation au sens large du terme.

Ensuite se mettront en place des réunions de travail afin de déterminer les nouveaux contours des mesures d'investigation, réunions auxquelles nous participerons dans le souci de rendre compte des expériences acquises au fil des ans, d'insister sur les éléments qui nous paraissent incontournables afin de ne pas les dénaturer.

Nous avons souhaité que notre fédération prenne toute sa place dans les changements annoncés, dans une attitude qui se veut constructive ; c'est pourquoi nous sommes présents dans tous les groupes de travail ce qui nous permet d'apporter notre note technique et notre réflexion.

Enfin, nous avons prévu de rendre compte de l'avancement des travaux et d'engager un débat avec nos adhérents lors d'une réunion prévue le 6 janvier 2010.

D. VILLAIN
Président FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DU CNAPE

PROJET DE CIRCULAIRE D'ORIENTATION RELATIVE À L'INVESTIGATION RÉDIGÉE PAR LA DPJJ

Les ASH, dans le numéro 2623 du 11 septembre 2009, ont largement rendu compte des journées d'études de la FN3S qui se sont tenues en juin 2009 à Nantes et, en particulier, des propos du sous-directeur de la DPJJ chargé des questions politiques. Du fait de l'absence physique de Monsieur Mulliez, son discours à l'intention des participants a été lu par Didier Villain, président de la FN3S.

Du fait des réformes et de la réduction des moyens (suppressions de postes) bon nombre de services d'investigation du Service Associatif Habilité craignent de voir les mesures d'investigation « se réduire à une peau de chagrin » dans les prochaines années. Répondant à ces craintes, M.Mulliez a affirmé « qu'il n'était pas question de faire disparaître les investigations sous quelques formes que ce soit, bien au contraire ».

Partant du constat que les magistrats disent apprécier l'investigation mais sous emploient cette mesure notamment au pénal, la PJJ pense qu'il est devenu indispensable de réinterroger le contenu de l'investigation afin de l'adapter aux besoins des magistrats. Lors des journées d'études, Monsieur Mulliez avait annoncé le projet de la PJJ d'engager un travail de fond sur la question de l'investigation. Et, premier lieu, la préparation d'une circulaire édictant les fondamentaux de la démarche d'investigation.

Lors d'une rencontre avec le CA de la FN3S en juillet dernier, il avait confirmé ses intentions. En date du 4 septembre 2009, un projet de circulaire d'orientation relative à l'investigation a été soumis aux fédérations et en particulier à la FN3S.

Ce document de travail confirme l'intention de la PJJ de poser les bases d'une mesure unique modulable.

L'audition d'un certain nombre d'experts (juges des enfants, juges d'instruction, magistrats du parquet, avocats,...) est prévue dans les prochaines semaines pour finaliser cette circulaire d'ici décembre 2009.

La FN3S a été sollicitée pour réaliser ces auditions aux côtés de la PJJ.

Par ailleurs, dès 2010, la PJJ envisage « un travail plus spécifique sur diverses thématiques qui sera décliné en fiches techniques » pour élaborer une « modularité » des mesures d'investigation. La FN3S ne manquera pas de relayer auprès de ses adhérents les informations sur l'évolution de ces travaux auxquels elle participera. Une partie de la journée des adhérents prévue le 6 janvier 2010 y sera consacrée.

*Jeanne KANJE,
Administratrice Fn3s*



ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES ET COMPTES RENDUS DES JOURNÉES D'ADHÉRENTS

Les actes des journées d'études de PARIS (2003), PERPIGNAN (2004), DIJON (2005), BORDEAUX (2006), NANCY (2007) sont disponibles au prix de 20 euros franco de port.

D'autres publications de la fédération, plus anciennes mais toujours d'actualité peuvent également être achetées au prix de 5 € (+ frais de port).

Le secrétariat de la Fn3S est ouvert :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et
les mardi et mercredi après-midi
de 14h à 17h.

**78 bld du Maréchal Foch
54520 LAXOU**

Tél & fax : 03 83 94 22 47
Courriel : fn3s@wanadoo.fr

LA SUPPRESSION DU DEFENSEUR DES ENFANTS

Deux projets de loi ont été présentés au cours du Conseil des ministres du 9 septembre dernier, annonçant la suppression de l'Institution de Défenseur des enfants, créée par la loi du 6 mars 2000.

La FN3S déplore l'absence totale de consultation, en premier lieu de Mme VERSINI, comme de l'ensemble des acteurs engagés dans le champ de la protection de l'enfance.

Ainsi, ce sont 28 permanents, 60 correspondants territoriaux et 34 jeunes ambassadeurs civils volontaires qui ont oeuvré au cours de ces 9 années, au service de la défense et de la promotion des droits des enfants, conformément à la convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée. Et paradoxalement, cette annonce intervient à la veille du 20e anniversaire de la convention.

Cette décision vient soulever surtout des questions de fond : celle de la place réservée aujourd'hui aux enfants dans notre pays et la volonté de voir disparaître ou réduire des instances indépendantes, repérées et efficaces.

Elle traduit aussi le risque d'une nouvelle forme de désengagement de l'Etat autour de sujets essentiels: l'enfance, l'éducation et la protection alors que les besoins sont nombreux, les moyens réduits, les précarités accrues.

L'absence de concertation semble témoigner d'un faible intérêt à considérer dès lors la défense des droits des enfants comme un devoir et une priorité. Et ce, en dépit des récentes recommandations du comité des droits de l'enfant des Nations Unies favorable au renforcement du rôle du défenseur des enfants.

La restructuration envisagée entraînera une dilution de l'ensemble des attributions prochaines du défenseur, rendra son accès plus confus et moins aisé. Il est aussi à craindre que certains domaines importants soient effacés tels que la vigilance actuellement organisée autour du traitement des mineurs isolés ou de la présence des enfants en centre de rétention.

C'est pourquoi la rationalisation des coûts ne peut sacrifier ou occulter des questions cruciales liées à la garantie des libertés individuelles d'autant que les perspectives à venir ne certifient nullement de meilleures articulations ou complémentarités des dispositifs existants.

Martine BEISTEGUI

ENQUETES JAF

De nombreux services nous ont appelé pour nous faire part de leurs difficultés depuis la nouvelle tarification de l'Enquête Sociale JAF. Un questionnaire commun avec l'UNASEA a été construit et nombreux sont les services qui y ont répondu.

En juin, lors d'une rencontre au Ministère de la Justice nous avons négocié un nouveau tarif pour les associations à hauteur d'environ 1300 euros. Ce tarif devait être proposé à Bercy pour approbation. La nomination du nouveau Garde des Sceaux a entraîné du retard dans les démarches en cours. Nos interlocuteurs ont quitté leur poste et il nous a fallu nouer des contacts avec de nouveaux conseillers.

L'idée d'un tarif différent pour les associations et les personnes intervenant en libéral a été acté. Le dossier devrait être transmis à Bercy dans les prochains jours. Toutefois, l'arrêté de tarification du nouveau tarif ne pourrait être pris qu'en fin d'année pour application en janvier compte tenu des contraintes budgétaires... Nous avons écho que de nombreux services ont engagé des procédures de licenciement ou de redéploiement de personnel au sein de leur association. Les fédérations suivent ce dossier avec attention.

Nathalie VANDEPUTTE

LISTE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S



- GRAND NORD**
Anne-Marie DUPREZ = 01 30 32 84 68
- GRAND EST**
Alsace : Jean DUMEL = 03 89 44 22 83
Champagne - Ardenne : Christian LECLERC = 03 26 79 85 79
Lorraine : Jacques LE PETIT = 03 83 94 22 47
La région Champagne-Ardenne est rattachée pour 2010 à la région Grand Est
- CENTRE, CENTRE EST**
Martine LORANS = 03 80 30 61 07
- ILE DE FRANCE**
Régine FAYOLE = 01 53 34 34 00
Jeanne KANJE = 01 49 56 08 00
Martine BEISTEGUI = 01 46 73 91 91
- GRAND OUEST**
Michel FOLLIOU = 02 41 33 00 20
Claude BESNARD = 02 43 28 44 75
- SUD OUEST**
Nadine DELCOUSTAL = 05 49 00 26 52
Nathalie VANDEPUTTE = 05 57 81 78 20
- SUD**
Didier VILLAIN = 04 68 84 59 03
- SUD EST**
Josée MARCHETTI = 04 91 54 92 86

JOURNEES D'ETUDES DE LA FN3S

A MONTPELLIER LES 2, 3 ET 4 JUIN 2010 EN ASSOCIATION AVEC L'APEA

Entre roman familial et approche sociale généraliste les professionnels disposent d'un éventail de lecture des situations parfois bien encombrant.

A la relative lenteur du temps psychique et relationnel de l'utilisateur s'oppose, parfois avec brutalité, le temps court de l'efficacité, de l'opérationnalité, voire de la rentabilité des moyens et des objectifs, attendus par les autorités légales (juges, élus, administration...).

Nombreux sont les travailleurs sociaux qui témoignent aujourd'hui de leur difficulté à vivre et à gérer la tension qui s'exerce au quotidien dans leur pratique entre, d'une part, la complexité des situations et, d'autre part, le sentiment d'une instrumentalisation croissante des missions qui leur sont confiées.

Cette tension entre complexité et instrumentalisation, l'une et l'autre tour à tour supposées ou avérées, nécessitent un pas de côté,

une mise à distance, par la théorie, qui puisse nous permettre d'en penser l'enjeu pour une pratique efficiente.

Durant ces Journées, nous suivrons un fil rouge en proposant donc différentes formulations théoriques à partir d'approches qui favorisent plutôt l'aspect familial des problématiques rencontrées, ou plutôt leur dimension sociale. Nous y interrogerons la pertinence des lectures plurielles que nous proposons l'anthropologie, sur les parentés et les filiations complexes, la psychanalyse, à propos du roman familial, le droit, interrogé quant aux fondamentaux que sont la conception, la filiation et l'identité, la sociologie, entre pratique de réseaux, territoires et interculturalité...

Bref un grand brassage qui devrait donner envie à chacun d'y aller voir de plus près !

*Pour la commission Journées d'études
Christian Leclerc*